

Concours de rédacteur territorial

TESTEZ VOS CONNAISSANCES

Droit constitutionnel et institutions politiques

- Les questions sont posées de différentes manières pour obliger le candidat à changer de méthode de raisonnement.

- Répondez aux questions en un temps donné: 1heure.

QUESTIONS

1. **La théorie de la souveraineté populaire a été élaborée par :**

- Montesquieu
- Rousseau
- Sieyès

2. **La notion de souveraineté a été élaborée par :**

- John Locke
- Jean Bodin
- Voltaire

3. **La théorie de la souveraineté nationale débouche sur :**

- la démocratie directe
- la démocratie semi-directe
- la démocratie représentative

4. **Le mandat impératif est**

- lié à la démocratie directe
- lié à la démocratie représentative
- lié à la démocratie semi-représentative

5. **Quelles sont les techniques de la démocratie semi-directe ?**

- le référendum
- le recall
- l'outing

6. Les collectivités territoriales sont

- des personnes de droit
- des conseils élus
- des organes déconcentrés

7. Une circonscription est

- administrée par une autorité nommé
- administrée par un conseil élu
- administrée par une autorité élue

8. Les principes du fédéralisme sont :

- l'autonomie
- la participation
- la partition

9. Le régime parlementaire est un régime

- de séparation rigide des pouvoirs
- de séparation souple des pouvoirs
- de collaboration des pouvoirs

10. Le régime parlementaire peut être

- moniste
- dualiste
- trialiste

11. Le régime parlementaire est un régime dans lequel :

- il existe un parlement
- le Gouvernement est responsable devant le Parlement
- le Parlement gouverne

12. Dans le régime présidentiel

- le Président peut voir sa responsabilité mise en jeu devant les chambres
- le Président ne peut voir sa responsabilité mise en jeu devant les chambres
- le Président peut dissoudre les chambres

13. L'impeachment

- est une procédure qui vient de Grande Bretagne
- a été utilisé avec succès à deux reprises aux Etats-Unis
- a été utilisé avec succès à une reprise aux Etats-Unis

14. Le Sénat des Etats-Unis peut

- s'opposer à la ratification des traités
- mettre en jeu la responsabilité politique du Président
- s'opposer à la nomination des secrétaires

15. Le Président américain est élu

- au suffrage universel direct
- au suffrage indirect
- par la Convention

16. La Chambre des Communes est présidée par :

- le Premier ministre
- le Chairman
- le Speaker

17. La chambre des Lords

- ne peut s'opposer aux lois votées par la Chambre des Communes
- peut s'y opposer pendant un an
- peut s'y opposer sans condition

18. Le Premier ministre anglais est

- est élu par la Chambre des Communes
- est le Leader du parti majoritaire
- est nommé par la Reine

19. La République a été proclamée pour la première fois en France

- en 1791
- en 1792
- en 1793

20. Le Directoire était composé de :

- de 2 membres
- de 3 membres
- de 5 membres

21. Le Premier Consul était nommé pour :

- 5 ans
- 10 ans
- à vie

22. Le Premier Empire date de :

- 1799

- 1800
- 1804

23. Louis Napoléon Bonaparte (futur Napoléon III) a été :

- le premier Président de la République en France
- élu Président de la République au Suffrage universel direct
- élu Président de la République par l'Assemblée

24. Par quoi est institué le régime parlementaire moniste en France :

- la Constitution de Broglie
- l'amendement Wallon
- la Constitution Grévy

25. Sous la III^e, la dissolution de la Chambre ne pouvait être prononcée

- qu'avec l'accord du Conseil d'Etat
- qu'après 2 crises ministérielles
- qu'avec l'accord du Sénat

26. Sous la III^e, le bicamérisme était :

- égalitaire
- inégalitaire
- mixte

27. Sous la IV^e, à partir de 1951, l'élection des députés se faisait :

- à la proportionnelle
- au scrutin majoritaire
- selon un scrutin mixte

28. Sous la IV^e, le Président de la République était élu par :

- l'Assemblée nationale
- le Congrès
- le peuple

29. Sous la V^e, le Président de la République est élu par :

- l'Assemblée nationale
- le Congrès
- le peuple

30. Sous la V^e, l'intérim présidentiel est assuré par :

- le Premier ministre
- le Président de l'Assemblée nationale
- le Président du Sénat

31. Sous la V^e, la dissolution est impossible :

- pendant l'utilisation de l'article 16
- pendant le 18 premiers mois de la législature
- pendant l'année qui suit les élections provoquées par la dissolution

32. Sous la V^e, le Gouvernement peut être renversé par :

- l'Assemblée nationale
- le Sénat
- les deux chambres

33. Sous la V^e, la responsabilité du Gouvernement peut être engagée selon l'article 49.1 de la Constitution par :

- n'importe quel ministre
- par le Premier ministre
- par le Président de la République

34. Sous la V^e, une motion de censure ne peut être déposée que par :

- le Président de l'Assemblée nationale
- 58 députés au moins
- 1 seul député

35. Sous la V^e, une motion de censure ne peut être adoptée que :

- à la majorité simple
- à la majorité des membres composant l'assemblée
- à la majorité des 2/3

36. Sous la V^e, ont été renversé à la suite du vote d'un motion de censure :

- 0 Gouvernement
- 1 Gouvernement
- 3 Gouvernements

37. Quelles sont les procédures protégeant le domaine du règlement ?

- l'irrecevabilité de l'article 41 de la Constitution
- l'irrecevabilité de l'article 40 de la Constitution
- la délégalisation de l'article 37.2

38. Les ordonnances de l'article 38 de la Constitution de 1958

- sanctionnent l'inaction du Parlement en matière budgétaire
- autorisent le Gouvernement à légiférer à sa place
- sanctionnent l'inaction du Parlement en matière sociale

39. Les ordonnances de l'article 38 de la Constitution de 1958 deviennent caduques

- quand un projet de loi de ratification n'est pas voté à temps
- quand un projet de loi de ratification n'est pas déposé à temps
- quand un projet de loi de ratification est rejeté

40. Le droit d'initiative des lois appartient, sous la V^e

- au Premier ministre
- aux ministres
- aux parlementaires

41. Le droit d'amendement appartient, sous la V^e

- au Premier ministre
- aux ministres
- aux parlementaires

42. Le « vote bloqué » ne peut être utilisé

- qu' à l'Assemblée nationale
- qu' au Sénat
- à l'Assemblée nationale et au Sénat

43. Le Gouvernement peut donner « le dernier mot » à l'Assemblée nationale

- en vue de l'adoption de n'importe qu'elle loi ordinaire
- en vue de l'adoption de n'importe qu'elle loi organique
- en vue de l'adoption de n'importe qu'elle loi constitutionnelle

44. L'article 49.3 de la Constitution de 58 ne peut être utilisé

- qu' à l'Assemblée nationale
- qu' au Sénat
- à l'Assemblée nationale et au Sénat

45. L'article 49.3 n'a pas permis au Gouvernement de faire passer son texte

- 1 fois
- 2 fois
- 0 fois

46. La Constitution de 1958 a été révisée dans le cadre de l'article 89 :

- 10 fois
- 11 fois
- 13 fois

47. La procédure de révision de l'article 89 se termine

- obligatoirement par le Congrès
- éventuellement par un référendum
- toujours par un référendum quand le texte est d'origine parlementaire

48. Sous la V^e, le contrôle de constitutionnalité des lois ordinaires est

- obligatoire
- facultatif
- impossible

49. Sous la V^e, le contrôle de constitutionnalité est pratiqué par

- le Conseil d'Etat
- le Conseil constitutionnel
- le Comité Constitutionnel

50. Sous la V^e, peuvent faire l'objet d'un contrôle de constitutionnalité :

- le règlements (Décrets etc...)
- les traités
- les lois